

Certificat d'Aptitude Professionnelle Monteur en Installations Thermiques

Formation : 2 ans

Admission après une 3^{ème} collège.

Horaires hebdomadaires au lycée

- ▶ Enseignement Professionnel : 19h00
- ▶ Enseignement Général: 12h00
- ▶ Formation en entreprise : 14 semaines

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié chargé de l'installation, de l'entretien et de la réparation des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation pour maisons individuelles, immeubles, commerces, bâtiments industriels ou bâtiments publics.

Les connaissances acquises au cours du CAP lui permettent de mettre en place des équipements (chaudières, radiateurs, générateurs, panneaux solaires...), de réaliser et de poser des réseaux de canalisations (découpe, cintrage, soudage, etc.), d'installer et de brancher des matériels électriques et de régulation. Les enseignements dispensés lui donnent les capacités pour gérer la maintenance de l'ensemble (changement d'une pièce, entretien courant et rénovation) et pour informer les utilisateurs (présentation de l'installation et des consignes d'exploitation).

La formation permet d'acquérir une bonne autonomie professionnelle : lecture de plans, choix d'outillages, organisation du poste de travail, etc... Elle met aussi l'accent sur les règles de sécurité, le travail en équipe, la résolution méthodique des problèmes rencontrés. La poursuite d'études est possible dans la filière du génie énergétique (équipement technique et énergie, fluides énergie environnement).

Après le CAP:

- ▶ Insertion dans le milieu professionnel;
- ▶ CAP Installateur en froid et conditionnement d'air
- ▶ CAP Monteur en installations sanitaires
- ▶ CAP Monteur en isolation thermique et acoustique
- ▶ BP Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air
- ▶ BP Métiers de la piscine
- ▶ BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire
- ▶ Possibilité (sous condition de place) d'intégrer le Bac Pro MEE ou MFER